Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 15/10/2024 - 17970 - 2024 B 05852 - 821 892 304 - ABCFP

ABCFP

SAS au capital de 1.000 €
Siège Social : 29, avenue Hoche 75008 PARIS
821 892 304 RCS PARIS

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 19 JUILLET 2024

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE DIX-NEUF JUILLET, au siège social,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, divisé en 50 000 actions de 2 centimes chacune, dont le siège social est à PARIS (8ème arrondissement), 29 Avenue Hoche, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la Présidente.

L'assemblée est présidée par Mme Sandra Leroy en sa qualité de Présidente.

Sont présents :

- **SAS BFP CAPITAL** à concurrence de 49.652 actions.....49.742 actions
- **SASU DF INVEST** à concurrence de 129 actions.....129 actions
- **M. Alexandre BIBAS** à concurrence de 129 actions.....129 actions

La Présidente constate que l'ensemble des actionnaires est présents.

Reconnaissant que le document suivant a été déposé sur le bureau et tenu à leur disposition, savoir :

- Les comptes annuels 2023

Les actionnaires sont appelés à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société
- Mode de liquidation
- Nomination du liquidateur
- Étendu des pouvoirs du liquidateur
- Transfert de siège social
- Modification corrélative des statuts
- Élection du domicile de la liquidation
- Pouvoirs

SP DF

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Les actionnaires décident de la dissolution anticipée de la société à ce jour et sa mise en liquidation.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à la **l'unanimité**.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Les actionnaires décident d'opter pour une liquidation amiable.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à la **l'unanimité**.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Les actionnaires décident de nommer en qualité de liquidateur :

M. PAWLUCZUK STANISLAW, née le 9/08/1990, de nationalité Polonaise, résidant à Dworcowa 18/35 05-500 Piaseczno, Poland.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à la **l'unanimité**.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

La mission du liquidateur consiste à :

- La réalisation des actifs
- Au recouvrement des créances
- Au règlement du passif
- L'arrêté des comptes
- Proposition de partage du boni de liquidation s'il en existe.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à la **l'unanimité**.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Les actionnaires décident de transférer le siège de la société au : 163 boulevard jean Allemane, 95100 Argenteuil.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à la **l'unanimité**.

SIXIÈME RÉSOLUTION

En raison du transfert de siège l'article 4 des statuts sera modifié de la manière suivante :

« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à : ARGENTEUIL 95100 – 163 Boulevard Jean Allemane. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à la **l'unanimité**.

Df W
SP M

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Les actionnaires décident délire le nouveau siège social de la société comme siège de la liquidation.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à la **l'unanimité**.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à la **l'unanimité**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les actionnaires.

M. Stanislaw PAWLUCZUCK (*)
Président

M. BIBAS Alexandre
Associé
Dûment habilité

SAS BFP CAPITAL
Associée
M. Alexandre BIBAS
Dûment habilité

SASU DF INVEST
Associée
M. Dominique FABIANI
Dûment habilité